

Lettre ouverte à France Assureurs – RMA 2023

A l'attention du Directeur des Affaires sociales France Assureurs

Monsieur Alexis MEYER

Monsieur le directeur,

La journée (16 mai 2023) consacrée à l'ouverture de la négociation sur les RMA 2023 dans la branche Assurance s'est soldée par un échec, aucune organisation syndicale n'étant d'accord avec les orientations que vous avez développées.

Or, lundi 12 juin 2023 nous recevons enfin vos premières propositions écrites, avec une injonction de signature !

Nous apprenons par la presse par ailleurs et de façon concomitante que 2 organisations syndicales seraient prêtes à apposer leur signature sur ce texte qui n'a pas été discuté en paritaire.

Il semblerait d'ailleurs, à la lecture du journaliste que : *« des échanges se sont poursuivis entre les partenaires sociaux. En l'occurrence, ces discussions ont abouti à une nouvelle proposition de revalorisation. »*

Ces propos, s'ils étaient avérés poseraient la question de la loyauté de la négociation. Comment en effet celle-ci, (la loyauté), s'accommoderait de discussion en une sorte de « cabinet noir » ?

Notre organisation syndicale estime quant à elle, qu'il doit y avoir une autre réunion paritaire qui permette à chacun en toute transparence d'exprimer ses positions et revendications et de pouvoir répondre à vos propositions.

Quant à vos propositions, celles-ci sont largement insuffisantes au regard des divers éléments que nous avons pu développer lors de l'ouverture de la négociation.

Nous constatons avec regret, mais non sans grande surprise, que vous n'avez pris en compte aucune des observations liminaires exprimées par notre organisation FO.

Celles-ci se concentraient dans le cadre de l'ouverture de la négociation sur des constats liés au contexte économique et financier, au niveau inédit du taux d'inflation, mais également sur des discriminations salariales constatées sur certaines catégories du personnel de la branche assurance :

- Production de résultats financiers des entreprises en forte progression,
- Niveau d'inflation record depuis plusieurs années, non compensée par les hausses de salaires ni par la revalorisation des RMA de branche.
- Non reconnaissance des métiers de producteurs commerciaux dans le cadre de minima de rémunération qui peu ou prou sont équivalents à une classe 1 chez les administratifs, alors même que ces salariés sont fortement qualifiés, diplômés et participent grandement aux profits des grands groupes d'assurance.
- Problème des écarts de rémunération toujours existants entre les femmes et les hommes.

Une philosophie salariale que FO n'accepte pas

France Assureurs continue d'expurger de sa substantifique moelle le rôle et l'utilité de la branche. Alors que la branche devrait être un régulateur de la pratique contractuelle ainsi que pourvoir au progrès social et en l'occurrence salarial, c'est tout le contraire qui est mis en œuvre par la fédération patronale.

Les représentants des entreprises nous sortent leur « Mantra » récurrent qui pourrait se résumer ainsi : « aucun texte de la branche ne doit avoir d'impact sur les entreprises ».

Cela conduit malheureusement d'année en année à la dépréciation de la profession de l'assurance avec une grille de Salaires hiérarchiques minimum qui ne sont aucunement attractifs pour les jeunes. La profession se plaint régulièrement de ne pas toujours trouver les niveaux de qualifications et d'expertises recherchés, mais est-ce réellement étonnant, lorsque l'on a des premiers niveaux des grilles qui sont rattrapés à chaque hausse du smic ?

Pourtant, malgré l'instabilité économique et les tensions internationales, les résultats des grands groupes d'assurance ne se sont jamais aussi bien portés. Les actionnaires s'en félicitent et les grands dirigeants sont grandement récompensés.

Par contre pour le restant des « mortels », les temps sont extrêmement durs. Le Niveau de l'inflation, qui continue à avoisiner les 6 % perdure depuis plusieurs années et impacte gravement le revenu des ménages et des salariés de l'assurance comme les autres.

Cette inflation, n'est que très partiellement compensée par les hausses de salaires réels et donc consacre d'année en année une perte de pouvoir d'achat, qui dans le cadre d'un cercle vicieux à des incidences sur l'économie.

Dans cette situation, la branche devrait être un élément moteur et avoir une hausse des RMA pour toutes les catégories, au moins égale à l'inflation et rattraper les pertes antérieures. C'est pour cela que notre organisation syndicale propose une hausse de 7 % pour l'ensemble des niveaux :

Propositions FO

		RMA 2022	Proposition 2023
IDCC 1672 + 7%	1	20140	21550
	2	21420	22919
	3	23570	25220
	4	27950	29907
	5	33040	35353
	6	42970	45978
	7	58380	62467

		RMA 2022	Proposition 2023
IDCC 1679 +7%	5	33100	35417
	6	42970	45978
	7	59940	64136

Une Grille de Salaires hiérarchiques minimum qui perd de sa cohérence

Le travail de sape mené depuis des années par France Assureurs (successeur de FFA) a positionné les premiers niveaux de la grille très proche du SMIC, ce qui induit une situation récurrente où régulièrement ces niveaux se retrouvent en dessous de la valeur du SMIC.

C'est inacceptable pour une profession comme celle de l'assurance de donner une telle image.

C'est pour cela que FO reprend à son compte ce qui a été obtenu dans la branche des banques, **c'est-à-dire un système cliquet qui prévoit une réévaluation automatique des niveaux de rémunération afin de respecter un delta de 5 % avec la valeur du SMIC**. Il n'est pas nécessaire de prévoir des clauses aléatoires de revoyure, il suffit juste de le rendre automatique.

L'autre effet de la politique de la fédération patronale c'est un risque de tassement de la grille. C'est déjà observable pour les classes 3 et 6, qui voient respectivement leurs coefficients baisser entre 2018 et 2023 (par rapport aux classes 2 et 5) :

- Classe 3 = de 13,85 à 7,91
- Classe 6 = de 32,18 à 28,76

Cela pose bien évidemment la question de la reconnaissance des qualification/compétence et une vision de progression de carrière qui devient de moins en moins attrayante.

Des discriminations inexplicables et inacceptables

Lors de la réunion du 16 mai 2023, FO a rappelé comme à chaque fois qu'il n'est pas acceptable que les producteurs commerciaux, qui sont des salariés fortement qualifiés et diplômés et participent grandement aux profits de grands groupes d'assurance, ne soient pas reconnus au travers de leurs salaires hiérarchiques minimums. En effet, ils se retrouvent dans le cadre des minima de rémunérations de branche, peu ou prou, placés en équivalence avec les classes 1 chez les administratifs.

C'est une incohérence de classement et surtout une négation des hautes qualifications de ces métiers.

C'est pour cela que notre organisation FO revendique à nouveau le placement des niveau 1 et 2 des salariés commerciaux, respectivement, en équivalence des classes 3 et 4.

D'ailleurs nous remarquerons qu'en ce qui concerne les inspecteurs commerciaux ils ont bien un classement par équivalence avec les classes 5 à 7 chez les administratifs.

Propositions FO

		RMA 2022	Proposition 2023
IDCC 653	Niv 1	20140	25220
	Niv 2	21190	29907

Enfin, nous prenons note de la clause qui est apparue dans le texte concernant « la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ».

Nous vous rappelons que la loi exige cela depuis 1972.

Malheureusement, les écarts entre les rémunérations de femmes et des hommes perdurent encore aujourd'hui dans les sociétés d'assurance.

L'organisation FO défend, bien entendu, depuis des années le principe de « à travail égal, salaire égal ».

Pour autant nous constatons que malgré la législation, les situations de discrimination, notamment salariale, perdurent.

Si, bien sûr, nous ne sommes pas opposés à une étude confiée à l'OEMA sur la situation comparée des femmes et des hommes, nous considérons aujourd'hui que le temps des incitations est révolu et que seules les sanctions pécuniaires sont de nature à faire bouger les lignes.

Face à l'inertie des entreprises sur ce sujet, **nous demandons donc en la matière une paritaire afin de voir comment les partenaires sociaux de la branche peuvent suivre et analyser cette situation et y remédier.**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Oliveira', written in a cursive style.

Georges DE OLIVEIRA
Secrétaire Fédéral